• Charte de Picardie Nature sur la prévention et la gestion des déchets

Par Yves Maquinghen
Chargé de mission environnement

Le pôle développement durable de Picardie Nature s'est doté depuis l'an dernier d'un groupe de travail sur la thématique de la gestion et de la prévention des déchets.

Il s'agit par se groupe de travailler en priorité sur la promotion de la prévention et sur certaines problématiques régionales de traitement des déchets.

Pour ce faire, il faut avant tout se pencher sur la politique générale de gestion et prévention des déchets. Des avancées ont été obtenues lors du Grenelle de l'Environnement, mais faut-il s'en contenter ? Pour les bénévoles du groupe de travail, des améliorations sont encore possibles, la prévention n'est pas assez ambitieuse sur l'ensemble de la région, des projets sur dimensionnés sont prévus, etc.

Partant de se constat il a été décidé de réfléchir à une charte sur la question de prévention et de gestion des déchets. Sur la base d'un constat régional, des préconisation hiérarchisées sont proposées sur les thèmes de la prévention, du développement du réseau des ressourceries-recycleries, de la redevance incitative... Les bénévoles de ce groupe ont travaillé sur une première version qui a été présentée au conseil d'administration. Il a été décidé de prolonger le travail sur cette charte afin de répondre aux ambitions que nous nous devons avoir pour une prévention et une gestion des déchets des plus soutenables.

• Quand la Picardie se met à ressembler à une décharge sauvage...

Par Yves Maquinghen
Chargé de mission environnement

Ces derniers mois a été signalé à notre association le développement de nombreux dépôts de déchets hétérogènes, comprenant essentiellement des déchets inertes mais aussi des déchets ménagers sur le territoire des communes suivantes :

- Plachy-Buyon
- Amiens au lieu-dit «Le Mont Joie»
- Amiens au lieu-dit «les Terres de Hollande» sur le chemin communal
- Amiens, à la limite communale avec Cagny, au lieu dit «Le grand Rideau»
- Thennes, au lieu-dit «Les Vignes»
- Hailles, au lieu-dit «la Vallée Hête»



Certains de ces dépôts concernent des volumes conséquents, dépassant plusieurs milliers de mètres cubes notamment sur la commune de Plachy-Buyon.



Picardie Nature avait alerté en début d'année sur l'activité d'un entrepreneur de la commune de Corbie stockant des dépôts en centre ville. Malgré l'intervention des services de police, nous ne pouvons que constater que les activités de cet entrepreneur se poursuivent.

Or, ces installations d'enfouissement et de stockage ne semblent pas avoir les autorisations préfectorales ou communales nécessaires, et portent un préjudice lourd et irrémédiable à l'environnement en ne respectant pas les articles L.511-1 et suivants, L.541-30-1 du Code de l'Environnement ainsi que les articles R.442-2 et suivants du Code de l'Urbanisme.

Picardie Nature a demandé au Préfet de la Somme de faire vérifier par les services de police de l'environnement la légalité de l'ensemble de ces dépôts.

Notre association est agréée au titre de l'article L. 141-1 du Code de l'Environnement ce qui lui permet d'exercer les droits reconnus à la partie civile en ce qui concerne les faits portant un préjudice direct ou indirect aux intérêts collectifs qu'elle a pour objet de défendre et constituant une infraction aux dispositions législatives relatives à la protection de la nature et de l'environnement. Devant ces situations il n'est donc pas exclu que nous déposions plusieurs plaintes.

